ART. 2 N° **42408** 

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

### INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **SOUS-AMENDEMENT**

N º 42408

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 33527 de Mme Bello

-----

#### **ARTICLE 2**

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« aux »

les mots:

« à tous les ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné, et souligner par la même le caractère particulièrement régressif de cette réforme. En effet, tout le monde est concerné par ce projet de loi et tout le monde sera perdant. Cela commence par le recul de l'âge de départ. Contrairement à l'information selon laquelle la réforme ne concernerait que les Français·e·s né·e·s à partir de 1975, l'instauration de l'âge pivot à 64 ans en 2027 concerne bien les Français·e·s né·e·s dès 1959. Quant aux grèves et manifestations, elles se révèlent chaque jour de plus grande ampleur. Les député·e·s de la France insoumise participent active- ment à ce mouvement qui doit aboutir au retrait du projet de retraites par points.